

MOTION

Section n°35 Sciences philosophiques et philologiques, science de l'art

Objet : Loi ESR

La section 35 du comité national a pris connaissance du projet de loi pour l'enseignement supérieur et la recherche actuellement en débat au Parlement. Ce projet ne répond pas aux demandes de la communauté scientifique. Il poursuit et aggrave une politique qui met les universités et la recherche en grande difficulté, fait exploser la précarité, prive les instances compétentes de la communauté, notamment le comité national, de l'évaluation des laboratoires, favorise le financement sur projet au détriment des moyens récurrents dont les équipes ont besoin et fragilise la recherche au nom de la « compétitivité ». De plus, en période d'austérité, cette loi sans programmation de moyens n'augure rien de bon pour l'avenir. La section 35 du comité national s'associe à la prise de position du C3N (27 février 2013), de la CPCN (28 février 2013) et du conseil scientifique de l'INSHS (18 avril 2013). Elle demande l'abandon de ce projet de loi et l'ouverture de négociations en vue d'une loi de véritable rupture, qui tienne compte des recommandations des instances et des attentes de la communauté.

Motion adoptée le 03 juin 2013

16 votants

Vote : 15 pour, 0 non, 1 abstention.

Philippe BUETTGEN
Président de la section

Destinataires :

Mme Geneviève Fioraso, Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche
M. Lionel Collet, directeur du cabinet de Mme la Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche
M. Alain Fuchs, Président du CNRS
M. Joël Bertrand, directeur délégué à la science du CNRS
M. Patrice Bourdelais, directeur de l'INSHS du CNRS
M. Bruno Chaudret, président du conseil scientifique du CNRS
Mme Sophie Duchesne, président du conseil scientifique de l'INSHS